



FRANCE ÉTALONS
12, rue du Moulin
08250 TERMES
+33(0)6.13.78.96.61
info@france-etalons.com

GIOVANI DE LA POMME

CONTRAT HORS FRANCE

Conditions de ventes :

L'acheteur, désigné ci-dessus, achète au vendeur "France Etalons" une carte de saillie de l'étalon GIOVANI DE LA POMME pour la saison de monte 2020.

L'Acheteur :

Société :
Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Pays : N°TVA Intracom :
Tél : Mail :

Choix du type de Monte :

O IAC, frais techniques **385€* TTC** (350€ HT + TVA à 10% 35€)

* Des frais supplémentaires peuvent être appliqués selon la destination.

Réservation gratuite

+ **frais techniques** à régler par carte bancaire sur le site internet, par virement ou par chèque joint au contrat.

+ **un chèque de solde de 990€ TTC** (900€ HT + TVA à 10% 90€), joint au contrat, encaissable si le poulain est viable à 48h au printemps 2021.

Solde de saillie payé en intégralité par Five Stars

La carte de saillie est réservée pour la jument.

Nom : Stud-book : Stud-book d'enregistrement du poulain:

Origines de la jument :

Nom du centre d'insémination :

Adresse :

Tél : Mail :

Transfert d'embryons : Oui / Non

Tous ces renseignements sont obligatoires pour la réalisation en bonne et due forme de ce contrat

Conditions d'utilisation :

A/ Type de Monte

Le prix de la saillie en **Insémination artificielle congelée (IAC)** comprend l'utilisation et l'envoi de **6 paillettes** de semence congelée.

B/ Commande de semence congelée

L'envoi des paillettes de semence congelée n'est pas automatique, il se fait sur commande auprès de France Etalons par téléphone 0033 6 13 78 96 61 ou mail info@france-etalons.com **avant l'arrivée de la jument au centre d'insémination.**

Le présent contrat donne droit à une **mise à disposition de paillettes** et non un achat. Les paillettes non utilisées resteront la propriété du vendeur.

Le présent contrat **n'autorise pas le recours à l'ICSI** (Injection Intracytoplasmique de Spermatozoïde), la congélation d'embryons ou toute autre technique différente de la méthode d'insémination artificielle « classique », merci de nous contacter pour un contrat spécifique à ces techniques.

C/ Transfert d'embryon

Le présent contrat est valable pour un seul et unique poulain. En cas de transfert d'embryons, l'acheteur s'engage à informer le vendeur du nombre d'embryons réimplantés dans des mères porteuses et l'acheteur devra régler **un solde de saillie** (soit 900€ HT) **par poulain né et vivant à 48h.**

D/ Certificat de saillie / déclaration de naissance

Dans les 48h suivant la naissance du poulain, l'acheteur s'engage à contacter le vendeur.

Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire. L'Acheteur devra ensuite enregistrer son poulain auprès du stud-book de son choix.

En cas de déclaration tardive, le vendeur ne peut être tenu responsable des pénalités de retard appliquées par l'organisme d'enregistrement du poulain.

E/ Garantie Poulain Vivant

Ce contrat dispose d'une « Garantie Poulain Vivant à 48h ». En cas d'avortement, de poulain mort-né ou de décès du poulain à la suite du poulinage, vous pourrez bénéficier du report du solde de saillie réglé à FIVE STARS, l'année suivante sur le même étalon dans la mesure du possible. En cas de perte du poulain, il convient de prendre contact avec France Etalons (06.13.78.96.61 / info@france-etalons.com) pour établir un contrat de report.

F/ Consentement éclairé de l'acheteur et validation du contrat

En signant le présent contrat, **l'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations** et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles ne sont pas inclus dans le contrat et sont à la charge de l'acheteur. Il passera aussi une convention distincte d'hébergement de sa jument.

L'achat en ligne n'entraîne pas la validation. **La demande de saillie sera validée après réception du présent contrat signé et du règlement complet des frais techniques.**

Le présent contrat est valable pour la saison 2020 pour une insémination hors de France.

L'Acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat. Il accepte les clauses ci-dessus et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Conditions particulières :

Solde de saillie (hors frais techniques) intégralement payé par Five Stars

Fait en double exemplaire, le à :

Signature de l'acheteur :
(précédée de la mention lu et approuvé)

Signature du vendeur :